

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 8 octobre 2026

Message n° 4

Demande de crédit de CHF 55'000.- pour le remplacement des portes de la halle Nord de la caserne des pompiers

1. Introduction

Les portes des halles du centre de renfort du service du feu, situé à la Route des Chavannes 49 à Romont, datent de l'agrandissement du bâtiment, soit des années 1986-87.



Avec quarante ans d'exploitation, ces installations présentent aujourd'hui des signes importants d'usure. Une défaillance de l'une des portes a nécessité une intervention afin de procéder à une réparation provisoire et de maintenir son fonctionnement.



Compte tenu de l'affectation du bâtiment, la disponibilité permanente des accès à la halle doit être garantie. Une défaillance d'une porte ne doit en effet pas retarder et en aucun cas entraver la sortie des véhicules du service du feu lors d'une intervention.

Au vu de l'âge des installations et de leur état général, le Conseil communal estime qu'une nouvelle réparation ponctuelle ne constitue plus une solution durable et propose le remplacement des quatre portes de la halle Nord.

2. Remplacement des portes Nord

Le projet prévoit le démontage et l'évacuation des quatre portes existantes ainsi que leur remplacement par quatre nouvelles portes sectionnelles industrielles motorisées.

Les nouvelles portes présenteront des dimensions de passage d'environ 4.00 m × 4.00 m et seront notamment équipées :

- d'une motorisation industrielle permettant une vitesse de déplacement de la porte jusqu'à 0,5 m/s ;
- d'une chaîne manuelle de secours ;
- d'un dispositif de déverrouillage d'urgence spécifique pour les pompiers ;
- des dispositifs de sécurité nécessaires contre les risques de chute, de pincement et de rupture de câbles ou de ressorts ;
- d'un portillon de service intégré à l'une des quatre portes.

Ces équipements permettront de disposer d'installations modernes et adaptées aux contraintes particulières d'un centre de renfort du service du feu. L'électrification des portes assurera, en hivers, une fermeture rapide de celles-ci permettant ainsi d'économiser des coûts de chauffage.

Les travaux électriques comprennent donc aussi :

- une ligne pour aller chercher une alimentation à un tableau électrique existant ;
- le câblage et les raccordements pour la motorisation des portes ;
- le câble et les raccordements pour les organes de sécurités.

3. Coût des travaux

Le montant total des travaux se décompose ainsi :

Prestataire / Spécialiste	Montant (CHF)
Portes Brodard SA	46'000.-
Electricité	7'000.-
Divers et imprévus	2'000.-
Total arrondi TTC	55'000.-

4. Demande de crédit

La présente demande de crédit de CHF 55'000.- sera financé par les liquidités et l'emprunt si nécessaire. A noter que ce projet était déjà indiqué au budget de fonctionnement 2026 avec des montants à zéro du fait que cela devait figurer au compte des investissements, le seuil de CHF 50'000.- ayant été dépassé selon la limite d'activation fixée dans le règlement des finances. Aucune décision n'ayant été encore soumise au Conseil général, il est donc temps de mettre cet objet à l'ordre du jour.

Les travaux seront comptabilisés dans le compte d'investissement sous numéro 1509.5040.03 «Remplacement des portes sectionnelles de la caserne des pompiers» et sous l'immobilisation 2026-002 du même nom. Les travaux terminés seront portés au bilan sous le compte de bilan 14040 – bâtiments administratifs.

5. Frais financiers

L'amortissement de l'investissement sera appliqué selon la norme comptable MCH2 pour les bâtiments administratifs, soit sur 33 ans, au taux de 3 %.

Les taux d'intérêts moyens pour les emprunts de la commune se montent actuellement à 2 %.

Amortissement	3 % de CHF 55'000	CHF 1'650.-
Intérêts	2 % de CHF 55'000.-	CHF 1'100.-
Charge financière annuelle		CHF 2'750.-



Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la présente demande de crédit de CHF 55'000.- pour le remplacement des 4 portes Nord de la halle du centre de renfort.